

Contenu

Loi 126 - Ce dossier évolue lentement, mais sûrement !	1
Indexation additionnelle	2

Loi 126 - Ce dossier évolue lentement, mais sûrement !

Le 29 mai dernier, la Cour a ordonné à Retraite Québec d'ajouter, dans l'envoi des avis aux membres, l'invitation à participer au financement de l'action collective. Voilà une bonne nouvelle !

Retraite Québec devrait confirmer une date d'envoi en août seulement.

D'ici là, des outils d'information sont en conception en vue de la campagne de communication à mettre en œuvre au moment de l'envoi des Avis aux membres.

Le site web a été mis à jour. Vous pouvez prendre connaissance de la nouvelle version qui comprend maintenant la section : « ÉVALUEZ VOS PERTES DE REVENUS EN COMPLÉTANT LE CALCULATEUR SPÉCIAL ». <https://retraitesdurrpe.com/>

The image shows a screenshot of the website's navigation bar and a calculator tool page. The navigation bar is dark red with white text and icons. It includes the logo 'Les retraités du RRPE Ensemble à la défense de nos droits' and menu items: 'À PROPOS', 'À LA DÉFENSE DE NOS DROITS', 'CALCULATEUR', and 'CONTACTEZ-NOUS'. There are also icons for Facebook and email. A blue arrow points from the 'CALCULATEUR' menu item to the calculator tool page below. The calculator tool page has a white background with a red header that reads 'ESTIMATION DES SOMMES PERDUES À LA SUITE DE LA SUSPENSION DE L'INDEXATION DE VOTRE RENTE DE RETRAITE POUR UNE PÉRIODE DE 6 ANS'. Below the header, there is a small text box with instructions: 'Pour estimer les pertes de revenu que vous avez encourues, en raison de la suspension de l'indexation de votre rente, et ce, en fonction de votre date de prise de retraite, veuillez compléter la grille de calcul qui correspond à votre situation (1^{er} ou 2^{ème} colonne). Vous devez avoir en main une copie du document intitulé « Votre rente » que Retraite Québec vous fait parvenir en décembre de chaque année. Allez au tableau de vérification de votre rente annuelle en fonction de vos années de service. L'application Excel est nécessaire pour utiliser le calculateur.' To the right of the text is a small image of the calculator tool interface.

Merci à Michel Poirier et Jacques Thibault pour le développement des chiffriers.

Indexation additionnelle

Bonne nouvelle pour l'indexation de vos rentes !

Nos efforts, sur plusieurs fronts, ont porté fruit dans le dossier de l'indexation additionnelle **pour les membres ayant travaillé entre 1982 et 1999**. Le gouvernement avait jusqu'au 1^{er} juillet 2024 pour prendre une décision, à savoir si la partie des rentes relative au service accompli entre 1982 et 1999 qui est à sa charge, serait bonifiée comme celle à la charge des participant(e)s.

Bonne nouvelle, il a finalement annoncé qu'il versera sa part de l'indexation additionnelle. Comme il ira de l'avant, vous bénéficierez d'une indexation totale de 2,2 %. Le 1,4 % vous a déjà été octroyé au 1^{er} janvier 2024. Un 0,8 % additionnel vous sera versé rétroactivement au 1^{er} janvier et additionné à votre rente RREGOP.

Cette indexation additionnelle du RREGOP, pour les années cotisées entre 1982 et 1999, est une mesure qui s'applique pour la première fois en 2024. Cette mesure est rendue possible grâce aux surplus constatés dans la plus récente mise à jour de l'évaluation actuarielle du RREGOP. En effet, cette mise à jour a révélé un taux de capitalisation de 123,1 %. Ce surplus de la caisse des participants répond à l'une des conditions pour le versement additionnel d'une indexation.

Retraite Québec ajustera votre rente en août 2024 avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

Ce 0,8 % s'ajoutera à l'indexation régulière de 1,4 % pour cette portion de rente.

Retraite Québec ajustera votre rente en août 2024 avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024. Le montant additionnel apparaîtra sur votre relevé de prestations « Votre rente 2024 », accompagné d'une note explicative, qui vous sera envoyée, selon votre préférence de communication, par la poste ou déposée en ligne dans Mon dossier – *Votre rente 2024* au début du mois d'août. Si vous n'avez pas demandé de recevoir vos communications par la poste, vous recevrez une lettre non personnalisée. Pour faire la demande de communication par la poste, il est important d'appeler Retraite Québec au 1 800 463-5533.



ASSURANCE COLLECTIVE

Simplifiez-vous la vie!
Recevez vos remboursements dans votre compte bancaire

Fier partenaire de l'AQDER

Et soumettez vos réclamations via l'Espace client. Inscrivez-vous dès maintenant! [Voyez comment](#)

1 877 422-6487

IAA Groupe Financier

ON S'INVESTIT, POUR VOUS.

IAA Groupe Financier est une marque de commerce et un autre nom sous lequel l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. exerce ses activités. ia.ca

Membres ayant cotisé entre 1982 et 1999

Il faut noter que cette mesure s'adresse exclusivement aux membres du RREGOP, RRE, RRF et RRCE. **Si vous avez pris votre retraite sous le régime du RRPE, vous n'êtes pas éligible à cette indexation.**

- Indexation régulière versée au 1^{er} janvier 2024 : 1,4 %
- Indexation additionnelle versée en août 2024 : 0,8 % rétroactif au 1^{er} janvier 2024 (0,4 % caisse des participants et 0,4 % part du gouvernement)
- Augmentation totale de l'indexation en 2024 : 2,2 %

Nous continuons toujours de travailler pour défendre nos membres avec conviction afin d'augmenter leur pouvoir d'achat.

Bel été à toutes et tous!

Michel Gobeil

Président de l'AQDER



Membre de l'AQDER

Profitez de rabais exclusifs sur vos assurances auto, habitation et véhicules de loisirs.

C'est gratuit :

- **assistance routière**, en combinant l'assurance auto et habitation
- étalement des paiements : **jusqu'à 26 versements**

Demandez une soumission au beneva.ca/aqder ou au 1 855 441-6016.

beneva

Les assurances de dommages sont souscrites par Société d'assurance Beneva inc. et distribuées par Beneva inc., agence en assurances de dommages et ses partenaires autorisés. En tout temps, seul le contrat d'assurance précise les clauses et modalités relatives à nos protections. Certaines conditions et exclusions s'appliquent.
© Beneva inc. 2023 TM Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.